Image not found or type unknown

Syndic benevole ne respecte pas les regles

Par **lulu58**, le **18/12/2013** à **02:40**

Bonjour,

Je suis proprietere d'une coproprieté dans un immeuble (7/1000e) ou il y a trois coproprieteres dont moi.Le syndic benevole ne respecte pas les obligations.je suis seul contre les deux autres qui font comme il leur plaise.
Je n'ai pas acces aux compte en commun.
Des travaux ont été entrepris sans m'en aviser.
Il n'y a pas de reunion de coproprietere.
Il n'y a pas de comptable.
L'immeuble a besoin d'etre renové.
Comment puis-je forcer ce syndic a respecter les regles comment puis-je le changer pour un syndic proffessionel.
Merci pour vos reponse.

Lulu 58

Par **janus2fr**, le **18/12/2013** à **07:43**

Bonjour,
Si les rappels à l'ordre par LRAR ne produisent pas d'effet, il va falloir passer par le tribunal de grande instance pour demander la nomination d'un administrateur provisoire.
Malheureusement, cela a un cout certain...

Par **HOODIA**, le **18/12/2013** à **08:05**

Bonjour,
Voila une situation d'un syndic "bénévole" qui ferait bien
de pouvoir justifier ses manquements ,avant la nomination d'un administrateur provisoire par le tribunal.

Par **lulu58**, le **18/12/2013** à **18:38**

Merci pour vos reponses,
Si cette procedure a un certain cout,la part qui me reviens a payer n´est elle pas basé sur les milliemes?
Je sais que une LRAR de ma part ne fera aucun effet. Qui dois-je contacter pour appuyer ma requette.Un avocat,un notaire,un juge,un huissier?
Qui pourrai expliquer textuellement les obligations a ce syndic benevole et surtout celle qui ne sont pas apliquées dans mon cas?

Merci

Par **lulu58**, le **18/12/2013** à **18:55**

si

Par **HOODIA**, le **19/12/2013** à **17:36**

Bonjour,
"Qui pourrait expliquer les obligations " :un courrier par un avocat pourrait lui rappeler ses obligations!

ou , puisque vous souhaitez un syndic pro (et,vous avez raison!) ,ce dernier peut guider efficacement votre action .

Par **lulu58**, le **19/12/2013** à **20:14**

Merci a tous

Comment se repartissent les honoraires d'un syndic pro.
Est-ce basé sur les milliemes(je suis coproprietere seulement aux 7/1000e le reste appartiens a deux autres coproprieteres.

Merci

Par **pieton78**, le **20/12/2013** à **17:04**

Arrêtez!
Si vous avez 7/1000e laissez les faire, si vous manquez d'occupation allez aux resto du coeur.
Pour répondre à votre dernière question, les honoraires d'un syndic pro. se calculent au lot. Il vous en coutera environ 200€/an.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **lulu58**, le **20/12/2013** à **18:32**

merci pour votre reponse ,vous savez monsieur,si vous aviez a faire aux meme requins que moi ,vous voudriez connaitre minuçieusement tous les details avant d'entammer une procedure judiçiaire.

Par **pieton78**, le **08/01/2014** à **22:59**

Mais Monsieur lulu quand vous dites il n'y a pas de réunion de copropriétaires il faut bien comprendre: il n'y a pas d'assemblée générale!, donc pas de syndic dans votre copropriété. Alors dites à vos voisins que si vous demandez au Président du TGI de nommer un administrateur judiciaire ils paierons 993/1000e des frais (non négligeables) et vous 7/1000e

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés